



Le Rufféen



BUDGET 2023	CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023	INFOS DIVERSES	PÔLE SCOLAIRE
2-3	4	5	6

Editorial

Si avril fait souvent penser au poisson du premier jour, ou au lapin de Pâques, c'est un mois essentiel pour la municipalité qui finalise le budget prévisionnel de l'année.

Une étape importante, puisque après le compte administratif et le compte de gestion de l'année passée qui ont été méticuleusement arrêtés par notre secrétaire en lien avec la Trésorerie et validés par le conseil municipal le mois précédent, les différentes commissions ont eu la tâche de prévoir et proposer les dépenses et recettes envisageables pour l'année à venir.

Charges de personnels, dépenses courantes et incontournables, contributions diverses pour le fonctionnement, travaux neufs et subventions éventuelles pour l'investissement sont au programme de cette réflexion sur plusieurs mois.

Un exercice souvent périlleux lorsqu'il s'agit des investissements, car si on sait généralement ce que l'on veut réaliser comme projets conséquents, il est souvent nécessaire de monter le dossier en amont, l'année n, pour espérer bénéficier d'aides - de l'Etat, de la Région ou du Département - l'année n+1.

Et en guise de chasse aux oeufs, il s'agit plutôt de chasse aux subventions !

Le contexte actuel est encore plus indécis du fait de la hausse non maîtrisable des matières premières.

Ainsi, comment savoir un an plus tôt ce que vont coûter les matériaux et produits transformés tels que le bois, les granulats ou encore le béton, voire même apprécier le coût évolutif des prestations diverses ?

Après des années qui ont été riches en gros projets - lotissement, réfection de la rue Charles Breton, boulangerie - l'année 2023 sera une année transitoire, quelque peu plus calme, avec essentiellement des travaux de voirie au programme de ces investissements.

Ce sera également l'occasion de porter une réflexion plus précise sur les travaux ultérieurs, de commander une étude sur la réfection de la rue des Oiseaux ou encore d'envisager la poursuite des travaux d'amélioration énergétique de nos bâtiments, qui nécessiteront cette préparation en amont.

Et bien sûr, il faudra continuer d'assurer le quotidien afin que notre village conserve ce côté attractif, pour la population en place, mais également pour les nouveaux arrivants.

Nous continuons donc d'oeuvrer dans ce sens, avec le souci d'un budget toujours maîtrisé. C'est le résultat de ce travail que vous allez pouvoir retrouver dans ce numéro spécial du Rufféen.

Patrick SCHWIRTZ

Le Conseil Municipal vous convie à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, à partir de 10h30 au monument aux morts de la commune.

La cérémonie se poursuivra au carré militaire du cimetière communal.

Elle sera suivie d'un vin d'honneur au Foyer Rural.

Nous Contacter



Mairie de Ruffey-Lès-Beaune
2 rue du Pont
21200 RUFFEY LES BEAUNE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Le **fonctionnement** regroupe toutes les dépenses (masse salariale, entretien des bâtiments, de l'école, de la voirie, assurances, cotisations diverses, dépenses énergétiques, intérêts des emprunts...) et les recettes (Dotations et participations de l'état, de la région, du département, impôts et taxes...) indispensables au fonctionnement de la commune et de ses services

Fonctionnement : Recettes

925 215,08€

- **Excédent reporté : 110 212,08 €**
- **Impôts et taxes : 415 348,00 €** comprend :
 - L'attribution de compensation versée annuellement par la communauté d'agglomération en remplacement de la taxe professionnelle. Cette attribution de 123 561 € n'est pas ré-évaluée depuis son instauration en 2010.
 - Les contributions directes et autres impôts
- **Dotations et participations de l'état : 104 267,00 €**
 - La dotation forfaitaire, qui se maintient cette année, passant de 24 209 € en 2022, à 24 835 € en 2023.
 - La dotation de solidarité rurale (14 197 €), quelque peu plus favorable en 2023 que l'an dernier (12 000 €).
- **Produits de gestion courante : 271 040,00 €**
 - Le solde du budget annexe du lotissement (226 000 €) est versé aux recettes de fonctionnement.
- **Atténuation des charges : 4 900,00 €**
- **Produit des services : 19 448,00 €**

Fonctionnement : Dépenses

535 197,94€

- **Charges à caractère général : 176 820,00 €**
Dépenses énergétiques, entretien des bâtiments, de la voirie, maintenances et fournitures diverses, assurances, fêtes et cérémonies, etc ...
- **Charges de personnel : 171 226,00 €**
Salaires et primes, URSSAF, retraites, etc ...
- **Fonds de péréquation des ressources : 17 000,00 €**
- **Charges de gestion courante : 153 637,00 €**
Ce poste comprend les subventions que la commune attribue aux organismes et associations mais également la participation au Pôle Scolaire (incluant le remboursement d'emprunt nécessaire à la construction des deux classes supplémentaires) ainsi que notre contribution au SDIS (14 344€), aux organismes de regroupement comme le SICECO, et les indemnités des élus.
- **Dotations aux amortissements : 16 252,94 €**
- **Autres charges : 262 €** de charges financières.

**SOLDE
+ 390 017,14 €**

Evolution des taux des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% le taux communal de la taxe sur le foncier bâti (TFB), ainsi que la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires, sans modifier le taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Les taux s'établissent ainsi :

Le taux de la TFB est de 33,86%

Le taux de la TH est de 11,32%

Le taux de la TFNB est de 40,28%

Le budget, document public, est à disposition des habitants, dans son intégralité, à la mairie, sur le site de la commune, et à l'affichage.

SUBVENTIONS ACCORDÉES:

Les subventions suivantes sont accordées aux associations :

- **Amicale des Sapeurs Pompiers : 500 €**
- **Association Football Club Ruffey : 900 €**
- **Foyer Rural : 2 575 €**
(dont remboursement des charges salariales pour l'employée)
- **Coopérative scolaire : 2 310 €**
- **Souvenir français : 50 €**
- **Association des Parents d'Elèves (APE) : 250 €**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

L'**investissement** comprend les dépenses qui contribuent à l'accroissement du patrimoine de la commune : achat de terrains, de locaux, de matériels et d'équipements, remboursement du capital des emprunts, etc... Les recettes d'investissement proviennent quant à elles de nos fonds propres, des subventions de l'état, de la Région ou du Département, des emprunts ainsi que de fonds divers.

Investissement : Recettes

492 556,41 €

Les recettes d'investissement de la commune sont notamment alimentées par :

- **Excédent d'investissements antérieurs : 327 868,47 €**
 - **Fonds de compensation de la TVA : 18 837,00 €**
 - **Taxe d'aménagement : 10 000,00 €**
 - **Subventions : 24 019,00 €**
- Elles émanent de l'Etat, de la Région, du Département et sont destinées à compléter nos investissements dans les travaux évoqués aux dépenses.
- **Reste à percevoir sur opérations 2022 : 95 579,00 €**
 - **Opérations d'ordre/Amortissements : 16 252,94 €**

Investissement : Dépenses

248 697,74 €

Pour l'année **2023**, les plus gros investissements prévus par le conseil municipal, listés dans les immobilisations corporelles (**109 167 €**), sont notamment les suivants :

- **Réfection de voirie impasses des Roses Trémières et des Noyers : 62 527,00 €**
 - **Mise en place de caniveaux rue Pierre Joigneaux : 15 530,00 €**
 - **Etude de travaux rue des Oiseaux : 8 800,00 €**
 - **Entretien des forêts : 4 800,00 €**
- auxquels il convient d'ajouter :
- **Remboursement emprunts : 8 638,74 €**
 - **Immobilisations incorporelles (rénovation de l'éclairage public) : 17 000,00 €**
 - **Reste à réaliser pour les travaux de voirie de la rue du Chemin Neuf (10 376 €) et les travaux de la boulangerie (103 516€).**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CLOS DE LA LAUVE (Prévisionnel 2023)

FONCTIONNEMENT

Dépenses:

- Charges à caractère général	47 500,00
- Charges financières	1 293,00
- Charges diverses	226 732,58
- Opérations d'ordre	124 001,68
- Virement à l'investissement	49 307,57
TOTAL	448 834,83 €

Recettes :

- Excédent antérieur reporté	276 040,15
- Opérations d'ordre	172 794,68
TOTAL	448 834,83 €

INVESTISSEMENT

Dépenses:

- Emprunt et dettes	29 906,25
- Opérations d'ordre	171 501,68
TOTAL	201 407,93 €

Recettes :

- Excédent d'investissement cumulé	29 391,68
- Opération d'ordre	122 708,68
- Virement section de fonctionnement	49 307,57
TOTAL	201 407,93 €

Les derniers travaux afférents au marché du lotissement se sont achevés en ce début d'année. Des réserves ont été émises, notamment sur la qualité des enrobés sur des zones précises. Quelques travaux complémentaires sont programmés prochainement quant à la signalisation et à la protection du sentier piétons.

Le budget sera ensuite clos, et le solde sera versé au budget principal.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 4 avril 2023

Absents : M. Gérard GREFFE, Mme Martine LALEURE, M. Sébastien FOL,

Secrétaire de séance : M. Patrick SCHWIRTZ

Le 1er adjoint ouvre la séance en donnant des nouvelles sur l'état de santé du maire et sur les conséquences au niveau de la gestion communale. Il informe qu'il a pris l'attache de la sous-préfecture et de la préfecture par le biais du président de la communauté d'agglomération.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant

3. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le taux de la taxe d'habitation doit être à nouveau voté suite à l'imposition des résidences secondaires, sachant que les bases d'imposition ont déjà subi une augmentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'une augmentation des taux de 2%, à l'exception de celui sur le Foncier non bâti, inchangé.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2023

Vous trouvez les détails du budget principal et du budget annexe (lotissement) dans les pages 2 et 3 de ce Rufféen.

Les deux budgets sont adoptés à l'unanimité des conseillers municipaux.

- Entretien espaces verts

L'entreprise adaptée PROMUT de Quetigny est retenue, par 8 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, pour assurer la tonte des espaces verts, pour un montant de 13 860,00 €.

- Eclairage public

Le SICECO propose à la commune les opérations de rénovation suivantes :

. rénovation en LED de l'éclairage au sud de Grandchamp et au nord de Varennes (subventionné) ;

. remplacement des ampoules de luminaires au nord de Grandchamp, extrémité de la rue de la Provençère, et ZA de la Reppe Seguin (non subventionné) ;

. modification de l'éclairage de la façade de la mairie ;

Pour ce faire, le SICECO propose de porter une somme de 17 000 € au budget, ce que le conseil municipal accepte.

Afin de réaliser de nouvelles économies, le conseil municipal valide :

- la suppression de l'éclairage nocturne du 1er juin au 31 août, sauf veilles de jours fériés (14 juillet et 15 août) ;

- la suppression de l'éclairage matinal de l'église et de la mairie.

- travaux électriques

Le conseil municipal valide les devis de l'entreprise KOCH :

. pour la création d'une prise de courant extérieure dans la cour de la mairie pour un montant de 718,74 € TTC ;

. pour l'installation d'un système de programmation des radiateurs de la Poste / MFS pour un montant de 896,26 € TTC.

- Travaux de voirie

Le CD21 a attribué une subvention de 30% sur les travaux de réfection de voirie impasses des Roses Trémières et des Noyers, de pose de caniveaux rue Pierre Joigneaux.

Une consultation sera menée prochainement auprès de 3 entreprises pour les travaux sur les impasses.

Le devis de la SARL CRETIN est validé pour les travaux rue Pierre Joigneaux.

Concernant les travaux actuels sur le réseau d'eau potable impasse des Roses Trémières, le conseil municipal donne son accord pour le remplacement du poste incendie.

- Etude rue des Oiseaux

Des travaux de réfection de voirie sont envisagés, qui nécessitent une étude pour demande d'aides. Le conseil municipal retient le devis de Berthet Liogier Caulfuty pour un montant TTC de 8 800 € comprenant le plan topographique, l'étude de travaux jusqu'en phase PRO et la demande de permis d'aménager (en périmètre classé).

5. RECOURS MALDANT/COMMUNE - TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Suite aux différentes requêtes introduites par l'avocat de Mme Maldant, le conseil municipal donne tous pouvoirs au 1er adjoint pour prendre l'attache de GROUPAMA (protection juridique) en vue d'ester en justice puis mandater un avocat en vue de notre défense.

6. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS

Le 1er adjoint fait le point sur :

- la **convention à signer avec le Département** relative à la manifestation "CHUT !" du 20/06/2023 ;

- la mise en place progressive de **propositions diverses de fonctionnement à la Maison France Services** ;

- le souhait de maintenir la **boîte aux lettres de Travoisy** après rencontre avec un responsable de la Poste ;

- **l'assemblée des MFR** du territoire Ouest, à laquelle il a assisté ;

- la restitution très positive de **l'évaluation du pôle scolaire** Ruffey-Vignoles.

Les conseillers municipaux interviennent ensuite sur :

- la réponse insatisfaisante de la communauté d'agglomération sur le dépôt des cartonnettes (A. Clément) ;

- l'état des abords du terrain de foot (A. Tartarin) ;

- l'épicéa mort dans l'espace de la MFS (N. Beroujon) ;

- l'entretien des chemins piétons (M. Godard).

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23 h.

Date du prochain conseil municipal : **9 mai 2023**

INFOS DIVERSES

Avec les travaux de printemps, nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral réglemente l'usage des équipements bruyants (tondeuses, taille-haies, motoculteurs...), autorisé dans les plages horaires suivantes :

- en semaine : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30
- les samedis : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00
- les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00

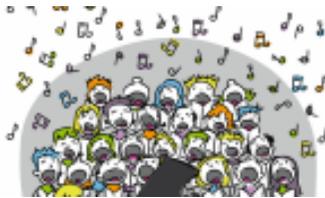
D'autre part, l'incinération des déchets verts est strictement interdite.



Un concert de notre chorale "**Choeur de Lauve**", ainsi que de la chorale "**Méli-Mélodie**", aura lieu **vendredi 12 mai à 20 h**, sous la direction de Nathalie Sanchez.

Au programme, variété française et chants du monde.

Pensez d'ores et déjà à réserver votre soirée !



Pour des infos au bon moment, le **Foyer Rural de Ruffey-lès-Beaune** est bientôt disponible sur



Pensez à le mettre en favori grâce à l'outil "recherche"

Cross des écoles



Lundi 20 mars a eu lieu à Vignoles le cross réunissant plusieurs écoles.

360 élèves étaient présents. Les élèves de maternelle ont fait un tour complet, et ceux des classes primaires ont cumulé un parcours de **175 kilomètres** !

Une petite collation a été ensuite offerte par les communes de Ruffey et Vignoles.



La Grande Lessive

Cette année, tous les élèves du pôle scolaire ont participé à cette exposition artistique éphémère, faite au moyen de plastiques divers.

Ces réalisations ont été conçues autour d'une invitation commune "**Ma cabane et/est ta cabane**" et exposées à l'école le 23 mars.



Sortie à Beaune pour les CM

Mardi 4 avril, les CM1 et CM2 ont participé à une course d'orientation, organisée par M. Cluzeau, au centre ville de Beaune.

Munis d'un plan et d'un petit livret, ils devaient se rendre à certains endroits et répondre à des questions. Merci aux parents accompagnateurs sans qui une telle activité serait impossible.

Après le pique-nique à l'école Bretonnière, les élèves ont pu visiter la moutarderie Fallot. Ils ont fabriqué de la moutarde et dégusté certaines variétés.



PÔLE SCOLAIRE



A la rencontre des Maasaï

C'est avec émotion et curiosité que les élèves de l'élémentaire ont rencontré Simon et sa maman Alexandra, tous deux partis vivre dans une tribu Maasaï au Kenya.

Simon et sa maman ont présenté un diaporama résumant leur vie au Kenya (maison, loisirs, école, alimentation...) et répondu à de nombreuses questions.

Ce fut tout simplement passionnant !

Un grand merci à Mme Marey pour cette proposition de rencontre.

Avant de partir, Mémusi et Papiyo ont visité la cantine et rencontré quelques élèves de maternelle



Suite et fin de l'histoire de Pierre Joigneaux, racontée par les élèves de CM1 et CM2 de Ruffey-lès-Beaune.

L'école au temps de Pierre Joigneaux

En classe, nous étudions la naissance de la République et comment l'école a permis de diffuser les valeurs de la République. On a vu comment l'école était petit à petit devenue laïque, gratuite et obligatoire.

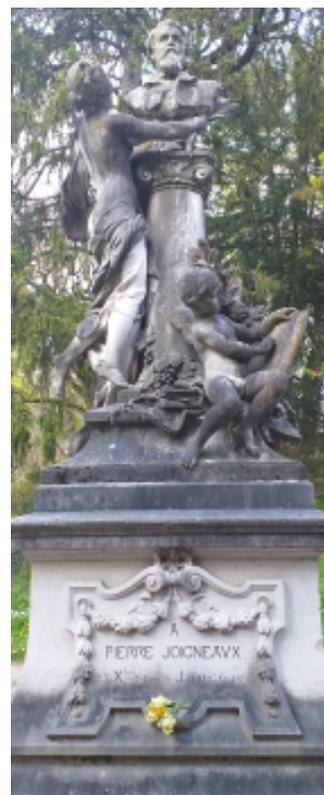
Dans son ouvrage « Monographie de la commune de Ruffey-lès-Beaune », Pierre Joigneaux détaille l'école de Ruffey bien avant les lois de Jules Ferry.

L'école était située au centre de Ruffey. C'était juste une salle qui accueillait une soixantaine d'enfants en septembre (puis une vingtaine à partir de Pâques, car les travaux des champs commençaient). Il y avait des filles et des garçons, c'était mixte.

Les enfants venaient de plusieurs villages. La classe finie, les écoliers et écolières se partageaient en plusieurs groupes, en fonction de leur domicile, pour rentrer à pied chez eux.

Pour écrire, les enfants utilisaient des plumes d'oie ou de corbeaux, qui étaient taillées avec des petits canifs. On étudiait des histoires « saintes », des pensées chrétiennes et le catéchisme. Il y avait beaucoup de punitions. Il y avait un martinet avec 12 lanières de cuir et des nœuds au bout de chaque lanière.

Le maître de Pierre Joigneaux s'appelait Louis Jacotot. Plus tard, en relisant les documents sur l'école, Pierre Joigneaux comprit que son maître ne maîtrisait pas les règles d'orthographe. Notre maîtresse a enseigné à l'école de Ruffey de 2009 à 2014, avant qu'elle ne soit définitivement fermée.



Mairie : Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Maire : 06 37 61 82 81 (**indisponible actuellement**)

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 11h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.